

Immatriculations des véhicules routiers neufs en Guadeloupe en 2016 :

*La croissance se poursuit comme
sur l'ensemble du territoire national*



En 2016, 18 358 véhicules routiers neufs ont été immatriculés en Guadeloupe, en augmentation de 4,5 % par rapport à 2015. C'est la deuxième année consécutive de croissance du marché.

Les immatriculations des voitures particulières et commerciales contribuent fortement à cette croissance. En effet, leurs ventes sont en hausse de 6 % par rapport à 2015, alors qu'elles représentent 77 % du marché.

Avec 13 % d'augmentation, le marché des cylindrés de puissances intermédiaires (7 à 11 CV), continue de croître après une année 2015 déjà excellente.

En revanche, les ventes des autres genres de véhicules sont en stagnation en 2016, par rapport à 2015.



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE

En 2016, le marché des véhicules routiers neufs en Guadeloupe signe une nouvelle année de croissance, après un exercice 2015 déjà très positif (*figure n°1*). En effet, 18 358 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans le département, en croissance de 4,5 % par rapport à 2015. Il s'agit de la troisième année d'augmentation consécutive, le niveau des ventes est quasi équivalent à la situation d'avant la crise de 2009. La Guadeloupe dispose du plus gros marché des trois départements français d'Amérique, mais l'écart se resserre avec celui de la Martinique où les ventes progressent de 7 % entre 2015 et 2016 (*figure n°2*).

Les immatriculations de voitures particulières et commerciales contribuent à la croissance du marché

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 6 %, représentent 77 % des immatriculations de 2016 en Guadeloupe.

Les motorisations hybrides, qui combinent les énergies thermiques et électriques et les motorisations électriques, même si elles ne représentent que 2 % des ventes, se sont accrues de 61 % en 2016 par rapport à 2015 (*figure n°3*). Ce marché se répartit désormais à parts égales entre les personnes morales (secteur public, sociétés, associations, etc.) et les personnes physiques. En effet, avec 159 unités achetées en 2016, les immatriculations de véhicules hybrides pour des personnes morales ont augmenté de 75 % par rapport à 2015 et égalent désormais le niveau des ventes (en nombre et pourcentage) destinées aux personnes physiques en part de marché.

La part des véhicules diesel neufs poursuit son repli amorcé depuis 2012 (*figure n°4*) pour ne représenter plus que 39 % des immatriculations en 2016. Dans le même temps, la part des ventes de voitures essence gagne 5 points et dépasse désormais les 50 % des achats depuis 2015 pour atteindre 59 % en 2016.

Le marché des petites cylindrées (moins de 7 CV), qui reste largement majoritaire dans la vente des voitures neuves (81 % en 2016 contre 72 % en 2008), progresse un peu moins qu'en 2015 (5 % en 2016 contre 6 % en 2015).

Celui des cylindrées de puissances intermédiaires (7 à 11 CV) est, en revanche, en nette augmentation (+13 %). En effet, les « Sport Utility Vehicle » (SUV) et les crossovers¹ rencontrent un grand succès sur le marché de l'automobile depuis quelques années. Tous les constructeurs se sont lancés dans cette tendance, ils misent sur les nouveautés et multiplient les offres de services et de produits pour satisfaire, voire susciter les attentes des particuliers et des entreprises.

1

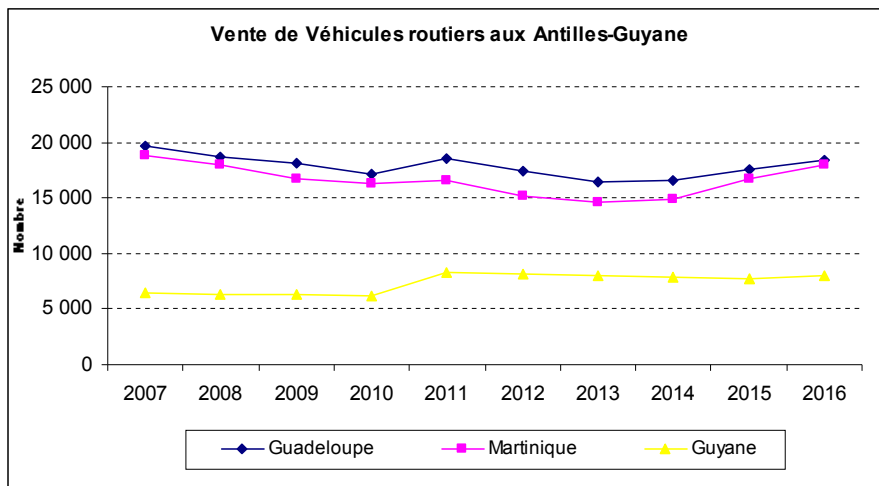
Immatriculations de véhicules neufs en Guadeloupe

	2014	2015	2016
Voitures particulières et commerciales	12 642	13 423	14 205
Autobus et autocar	64	11	37
Camionnettes	1 986	2 120	2 011
Camions	62	60	70
Cyclomoteurs	865	879	733
Divers agricoles	9	26	18
Motocycles, Tricycles, quadricycles à moteur	684	677	775
Remorques	78	77	82
Semi-remorques	5	19	12
Tracteurs agricoles	77	75	62
Tracteurs routiers	14	17	11
VASP	50	111	289
Voiturettes	74	71	53
Guadeloupe	16 610	17 566	18 358

Source : SDES – Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

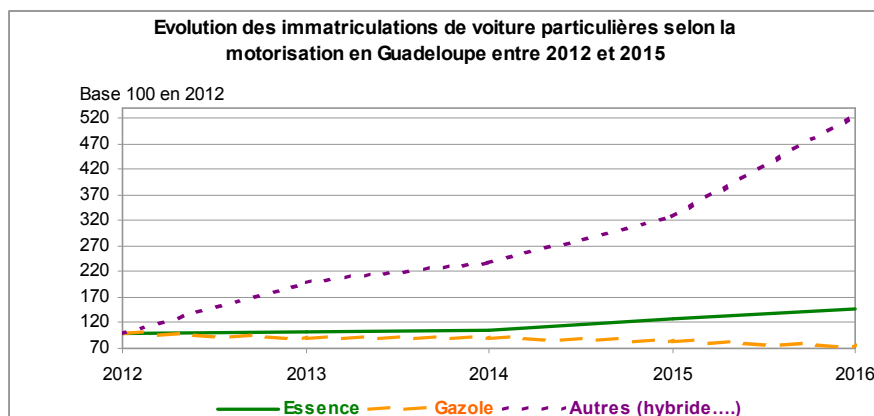
1) le SUV est, le plus souvent, un croisement entre 4x4 et monospace, le crossover est, quant à lui, à mi-chemin entre le 4x4 et la berline

2



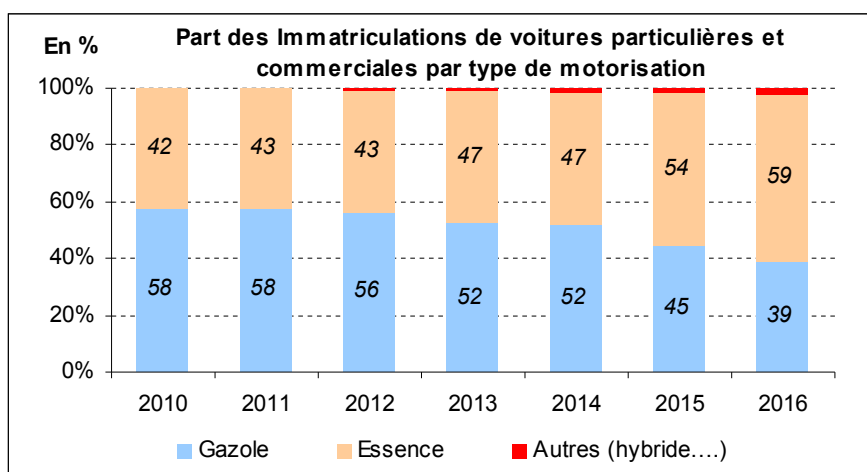
Source : Sdes – Répertoire statistique des véhicules routiers

3



Source : Sdes – Répertoire statistique des véhicules routiers

4

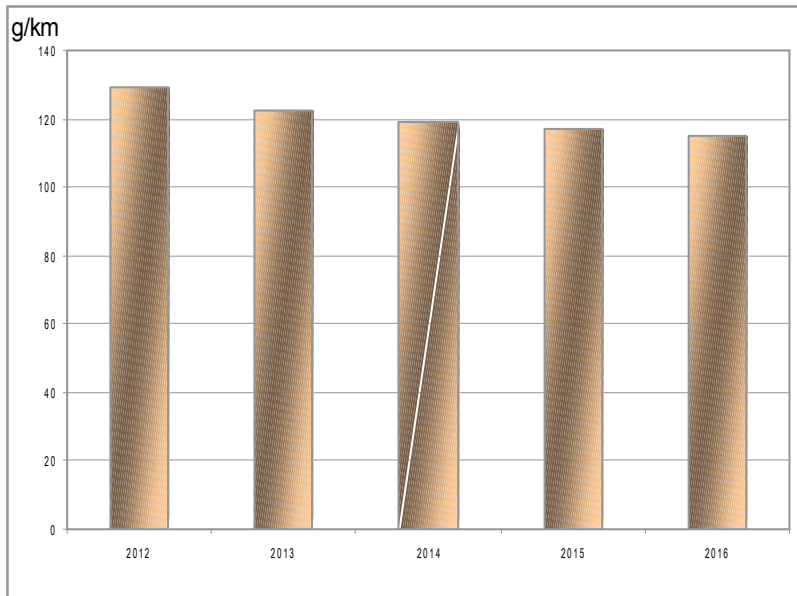


Source : Sdes – Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions de CO₂ en baisse constante

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales immatriculées en 2016 continuent de régresser et atteignent 115 g/Km, enregistrant une baisse de 2 % par rapport à 2015 (*figure 5*) et 11 % par rapport à 2012. Entre 2012 et 2016, la baisse annuelle moyenne est de 3 %.

5 Evolution des émissions de CO₂ des voitures particulières entre 2012 et 2016



Source : Sdes – Répertoire statistique des véhicules routiers

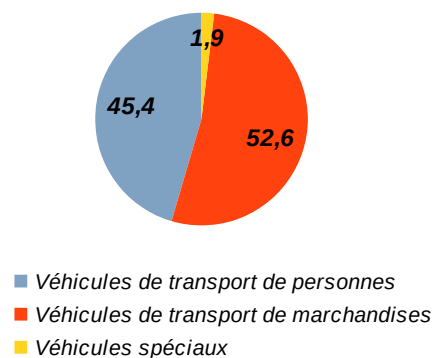
Les données d'émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et de consommation sont fournies par l'Union Technique de l'Automobile du motocycle et du Cycle (UTAC).

Ces données d'homologations conventionnelles théoriques sont obtenues sur les bancs d'essais et sont différentes des valeurs réelles obtenues en condition d'usage normal du véhicule sur route. Elles sont établies en fonction d'une procédure de mesures normalisée à l'échelle européenne, qui permet de comparer les véhicules en fonction de leurs performances énergétiques.

Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

Le marché des autres catégories de véhicules est en stagnation en 2016 par rapport à 2015. On distingue, en Guadeloupe, douze genres de véhicules regroupés en trois ensembles. Les véhicules de transport de marchandises (camionnettes, camions, tracteurs routiers, remorques et semi-remorques) représentent 53 % des ventes, les véhicules de transport de personnes (autocars, autobus, les véhicules automoteurs spécialisés : VASP) 45 % et les véhicules spéciaux (tracteurs agricoles et divers agricoles) 2 % (*figure 6*).

6 Part des véhicules neufs selon la catégorie de transport



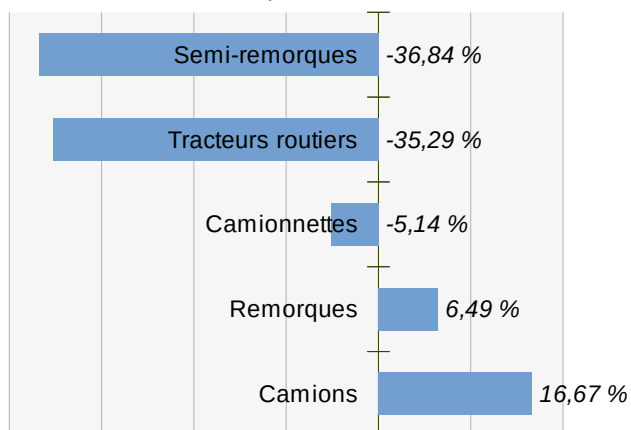
Source : Sdes – Répertoire statistique des véhicules routiers

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises régressent en 2016 de 5 % par rapport à 2015. Cette baisse est principalement due à celle des ventes de camionnettes (-5%). En effet, le segment des camionnettes représente à lui seul 95 % de part de marché des véhicules de transport de marchandises. La définition réglementaire dans le répertoire statistique des véhicules routiers considère les camionnettes comme étant conçues exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises. Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, l'essentiel du parc de camionnettes ou des véhicules utilitaires légers est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, etc.) Enfin, l'augmentation des ventes de camions et de remorques (respectivement 17 % et 7 %) ne suffit pas à compenser la baisse des immatriculations des camionnettes.

Les ventes de voitures conçues pour le transport de personnes ont augmenté de 8 % en 2016 comparé à 2015. Les deux-roues motorisés (cyclomoteurs et motocycles) concentrent 80 % du marché des véhicules de transport de personnes et sont en recul de 3 % en 2016 par rapport à 2015. Toujours dans les voitures destinées au transport de personnes, les VASP représentent 15 % des immatriculations de cette catégorie et réalisent un bon de 160 % en 2016 passant de 111 unités en 2015 à 289 unités en 2016.

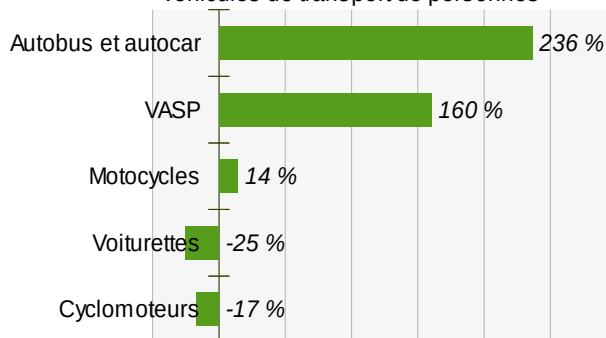
Après deux années d'augmentation (79 % en 2014 et 17 % en 2015), le marché des véhicules spéciaux est en net recul en 2016. Avec une baisse de 21 %, il ne représente plus que 2 % des « autres catégories ».

Véhicules de transport de marchandises



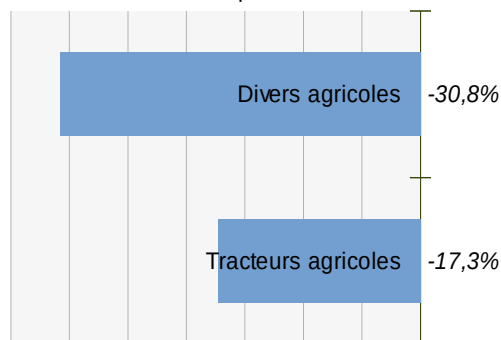
Source : Sdes – Répertoire statistique des véhicules routiers

Véhicules de transport de personnes



Source : Sdes – Répertoire statistique des véhicules routiers

Véhicules spéciaux



Source : Sdes – Répertoire statistique des véhicules routiers

Source

Les données proviennent du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVéRo) du service de la donnée et des études statistiques (SDeS) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés) issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV).

Champ

Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules :

- en transit temporaire (TT) et importés en transit (IT) ;
- de l'administration civile de l'État ;
- militaires ;
- en W garage (véhicule en essais, dans le garage), WW (certificats provisoires en attente de formalités).

Les différents genres de véhicules distingués sont : les voitures particulières, les voitures, les motocycles, les cyclomoteurs, les autobus et autocars, les camionnettes, les camions, les véhicules automoteurs spécialisés (VASP), les tracteurs routiers, les remorques et semi-remorques, les tracteurs agricoles et divers véhicules agricoles.

Définitions

Autobus et autocar : véhicule pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camion : véhicule automobile routier rigide conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger) : véhicule automobile routier rigide conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Cyclomoteur (autre que voiturette) : véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Divers agricole (autre que tracteur) : véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, cueilleur-épanouilleur¹...) ou appareil remorqué (charrue, récolteuse-chargeuse de canne à sucre, pulvérisateur...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

Motocycle : cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Remorque routière (ou remorque lourde) : véhicule d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Semi-remorque : véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur agricole : véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Tracteur routier : véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Véhicule automoteur spécialisé (VASP) : véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (ambulances, bennes à ordures ménagères, camping-cars, véhicules de dépannage, fourgons blindés, fourgons funéraires, grues routières, véhicule d'incendie, véhicules magasins, véhicules de travaux de voirie...).

Voiture particulière et commerciale : véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur) : Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes, cyclomoteur carrossé à plus de deux roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicule à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Pour en savoir plus

Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>

Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

1 Machine agricole permettant de récolter le maïs en épis dépouillés de leurs spathes.

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA
GUADELOUPE**

SERVICE PROSPECTIVE AMENAGEMENT
&
CONNAISSANCE DU TERRITOIRE
BUREAU DES DONNEES STATISTIQUES

Route de St Phy
97102 Basse-Terre
Tél. : 0590 99 46 46

Directeur de publication : Jean-François BOYER
Rédacteur : Philippe Mouty
philippe.mouty@developpement-durable.gouv.fr
Graphisme : Freddy Lemoux

DEAL janvier 2018

Site Internet :
<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr>

